

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2023

---

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -  
(N° 877)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par  
M. Rudigoz

-----

### ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« et d'extrême gauche ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 5 et 6.

III. – En conséquence, au même alinéa 5, substituer aux mots :

« leur financement »

les mots :

« leurs financements ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 3, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« ou d'extrême gauche ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La menace des groupuscules d'extrême-droite est bien réelle, comme l'Assemblée nationale a pu le montrer en 2019 avec le travail de la commission d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême-droite en France dans le cadre d'un travail transpartisan mené par Adrien Morenas, rapporteur, et Muriel Ressiguier, présidente et comme nous avons pu le constater à de nombreuses reprises ces derniers mois notamment en Presqu'île de Lyon ou aux abords des Champs-Élysées pendant la coupe du monde.

Cependant, les actes violents existent et se multiplient également à l'extrême-gauche. Les événements de ces derniers jours et les déchainements de violence observés à Paris ou à Saint-Soline montrent qu'il existe des réseaux et des groupuscules, en particulier de Black Blocs, qui organisent la violence en marge des rassemblements sociaux. il semble donc essentiel de compléter le rapport demandé par l'article unique de cette proposition pour qu'il fasse un état des lieux complet des violences commises par des groupuscules politiques.